

d'agréer ses remerciements d'avoir déferé à ses vœux en assistant aux funérailles de M. Moquin. A quoi le juge en chef répondit en ces termes :

“ Nous désirons, Messieurs, déferer en tout temps à vos vœux ; mais ce serait faire une injustice à nous-mêmes de ne pas ajouter, que nous avons assisté à cette triste cérémonie autant par le désir de témoigner notre respect pour la mémoire de feu M. Moquin, qu'en conséquence de votre demande.

“ La mort de M. Moquin sera longtemps regretté avec douleur par tous ceux qui ont à cœur la bonne administration de la justice et l'honneur de notre profession. Il était distingué par ses talents et ses connaissances, mais la sévère intégrité de sa conduite dans l'exercice de ses fonctions comme avocat (qui ne saurait être trop louée) et son zèle vrai pour les intérêts de ses clients (qui se fit toujours remarquer), lui attirèrent justement l'estime, le respect et l'approbation de tous ceux qui le connaissaient ; et on ne nous accusera pas de sortir des bornes de notre devoir, quand nous le recommandons comme un exemple à ceux qui restent pour suivre le sentier où il marcha avec tant d'honneur.

“ Nous n'ignorons pas combien la perte de M. Moquin est déplorée par le barreau ; soyez assurés, Messieurs, qu'elle n'est pas moins déplorée par le banc.”

Il faut, nous le répétons, que la réputation de Moquin fut bien extraordinaire pour avoir pu s'attirer de semblables éloges et un regret aussi universel. Autant que nous avons pu poursuivre nos recherches, il n'appert pas que Moquin ait laissé aucun héritier de son nom.

Sa mère, Josette Dunière Moquin, mourut à Québec le 18 février 1810, à l'âge de 60 ans.

M. Philéas Gagnon, bibliophile de St-Roch de Québec, possède un beau portrait de Louis Moquin. C'est un dessin fait à l'encre de Chine par un artiste contemporain. (1)

Bibaud dit avoir vu de lui un portrait à l'huile dans l'album de madame Alexandre de Lusignan.

(1) Cf. no 4698 du Catalogue Gagnon.